



N° 2.487.824/EM.5/CH/AV.DECO  
du 3 décembre 1987

## LETTRE DE FÉLICITATIONS

Le Général de corps d'armée J. GOSSOT  
gouverneur militaire de LYON  
commandant la 5<sup>e</sup> Région militaire

VU le décret n° 75-675 du 28 juillet 1975 portant règlement  
de discipline générale dans les Armées

félicite

le Lieutenant-Colonel de réserve MARIN Jean-Louis  
commandant le 299<sup>e</sup> Régiment interarmes divisionnaire  
à SATHONAY CAMP  
pour le motif suivant :

"Placé à la tête du 299<sup>e</sup> Régiment interarmes divisionnaire depuis le 18 avril 1986, le Lieutenant-Colonel MARIN fait preuve dans son commandement de réelles qualités de chef, de bonnes connaissances professionnelles et d'une disponibilité méritoire.

Il a su constituer autour de lui une équipe de commandement de valeur, animée d'esprit de corps et bien instruite.

Sous son impulsion, cette équipe a su mener à bien du 17 au 20 septembre 1987 la convocation verticale d'une grande partie du régiment divisionnaire, assurant en liaison avec le 99<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, régiment dérivant, la conception, la préparation et l'exécution de cette activité majeure.

Les diverses phases de la convocation, mise sur pied, instruction de groupes, exercices de sections et d'unités, présentation solennelle au drapeau, se sont parfaitement déroulées et ont donné un témoignage satisfaisant de l'aptitude opérationnelle du régiment".